

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 07 Novembre 2023
19 heures 00**



GS/AS

N° 003058

Direction générale
des services -
Procès-verbal du
Conseil Municipal du
26 septembre 2023

Affiché le :

Le Mardi 07 Novembre 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLI DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIH (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAIS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Frédéric SACCO est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Date et l'heure de la séance : Mardi 26 septembre 2023 à 19h00.
Nom du Président de séance : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Maire d'Apt.
Membres du conseil municipal présents : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003058-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023

- 12. Ressources humaines - Contrat de projet au Musée.
- 13. Ressources humaines - Référent déontologue des élus.
- 14. Direction générale des services - Motion relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux.
- 15. Direction générale des services - Décisions rapportées.

1. Direction générale des services - Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	31	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. GIORGETTI aborde le cinquième point de l'ordre du jour, lié à l'approbation d'une convention avec APT Musique Développement. Manifestant ses inquiétudes, il évoque les préoccupations d'un collectif de riverains et de citoyens sur les nuisances engendrées par l'afflux de plus de 50 000 personnes lors d'un festival. Ces nuisances touchent à des domaines variés comme la santé, le bruit et la sécurité. M. GIORGETTI demande des éclaircissements sur les mesures qui seront mises en place pour répondre à ces préoccupations, souhaite qu'une évaluation de la convention entre la collectivité et l'association soit effectuée et suggère la possibilité d'une réunion publique pour un débat ouvert.					
Mme ARNAUD-DELOY annonce qu'un bilan du festival sera réalisé en collaboration avec les services de l'État, la gendarmerie, les pompiers et les services sanitaires. Ce bilan visera à identifier les problèmes et les domaines d'amélioration et propose d'aborder ce sujet dans une commission culture. Elle mentionne également que M. Carminati abordera le sujet du festival Insane lors des questions diverses en fin de séance.					

2. Direction générale des services - Convention pour l'occupation précaire du domaine public scolaire.

Rapporteur :		Mme LEBRETON			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstentions	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE demande à ce que soit précisé le montant du loyer.					
M. AILLAUD annonce que le montant du loyer sera fixé par une agence immobilière et que le conseil en sera informé ultérieurement.					

3. Direction des affaires culturelles - Médiathèque - Convention de partenariat entre l'Agence régionale du Livre PACA et la ville d'Apt, portant sur une prestation de catalogage des imprimés anciens de la médiathèque.

Rapporteur :		M. MAROS			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

4. Direction des affaires culturelles - Demande de subvention pour l'action éducative et culturelle du musée municipal.

Rapporteur :		M. MAROS			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		

Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0

5. Direction des affaires culturelles - Patrimoine et musée - Demande de subvention pour une mission d'étude-inventaire des collections préhistoriques du musée.

Rapporteur :	M. MAROS				
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
M. CARMINATI interroge l'état d'avancement des projets pour l'ancien musée et s'enquiert de l'existence d'un calendrier associé à ces plans.					
M. MAROS indique qu'une étude comprenant plusieurs scénarios a été réalisée et qu'une commission culture se réunira pour en discuter. Il souligne l'importance de décisions partagées pour ces projets à long terme car ils impliquent un engagement sur plusieurs années et au-delà du présent mandat. Il importe donc d'obtenir un consensus trans-partisan compte tenu du fort impact financier de l'opération.					

6. CCAS - Convention Cadre ville d'Apt/ CCAS.

Rapporteur :	M. ESPITALIER				
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE s'interroge sur l'existence d'un document d'orientation stratégique du CCAS pour 2024, soulignant que la subvention d'équilibre de la Ville dépend de ces orientations.					
M. ESPITALIER confirme que le CCAS continue de suivre ses objectifs initiaux pour soutenir la population en difficulté et par ailleurs assure des animations, l'accompagnement des personnes âgées isolées (téléalarme, liste de personnes vulnérables...), contrats civiques etc...					
Mme ARNAUD-DELOY ajoute que le CCAS, étant une organisation encore en phase de structuration, travaille à la création d'un tel document d'orientation.					
Mme CELCE souligne que la convention entre la Ville et le CCAS se concentre surtout sur les aspects financiers, omettant des détails sur le champ d'action et les missions déléguées au CCAS par la Ville. Elle propose que le CCAS prenne en charge la délégation financière aux associations caritatives et gère un service logement.					
Mme ARNAUD DELOY souligne que la convention a été préparée en partenariat avec les services et remarque qu'il y a toujours une marge pour améliorer la convention.					
M. ESPITALIER indique que le CCAS participe déjà dans l'attribution de subventions aux associations et évoque la collaboration existante avec les bailleurs sociaux en matière de logement.					
Mme CELCE insiste sur la nécessité d'une convention plus complète qui précise non seulement les aspects financiers mais aussi les responsabilités et les missions du CCAS et de la Ville.					
M. THEVENIEAU exprime sa préoccupation concernant le foyer logement géré par le CCAS, soulignant que le processus d'achat est en retard. Il insiste sur le fait que des travaux de rénovation sont nécessaires et s'inquiète de la dégradation du bâtiment si l'achat ne se concrétise pas.					
Mme ARNAUD DELOY informe que le CCAS et la Ville ont une réunion prévue avec e futur acquéreur Enéal (filiale immobilière d'Action Logement) au mois d'octobre. Elle est optimiste sur le fait que l'achat devrait être formalisé en décembre et ajoute que même si la propriété est vendue par Grand Delta, le CCAS continuera à gérer le foyer logement. Un nouveau directeur est en cours de recrutement pour l'établissement.					

Note de synthèse de MME ARNAUD DELOY sur la Résidence Autonomie François Rustin :

Le Foyer Rustin est une institution pour nos aînés, existant depuis plus de 40 ans. Actuellement sous la gestion du CCAS et propriété de Grand Delta Habitat, le bâtiment est sur le point d'être vendu au groupe ENEAL. Nous avons déjà fait des progrès considérables sur le plan technique pour la réhabilitation du foyer et sur les aspects financiers. Avec le soutien d'experts municipaux, le CCAS se félicite de la qualité du travail accompli. Une réunion en octobre précédera la soumission du projet de bail au conseil d'administration du CCAS, avec une signature de vente probable en décembre.

Face aux défis démographiques, Action Logement a créé ENEAL pour offrir des solutions d'hébergement aux seniors. ENEAL gère déjà 533 établissements, soit environ 20,000 logements, montrant son sérieux et son expertise. Le changement de propriétaire est donc une évolution positive, avec un professionnel qui dispose des compétences et des outils nécessaires pour la bonne gestion de la résidence Rustin.

Le projet de bail inclut une charte de valeurs partagées, offrant une structure claire et transparente pour la relation entre les parties. Tout écart par rapport à ces valeurs peut entraîner la résiliation du bail, ce qui établit un haut niveau d'exigence en termes de qualité, partagée par le CCAS et la ville.

D'un point de vue managérial, nous sommes en plein recrutement d'un nouveau directeur, suite au départ de M. Petit. Ce changement et le projet de réhabilitation représentent un défi important pour le futur directeur. La ville va également procéder à un audit financier de la résidence pour éclairer sa gestion future. Des mises à jour régulières sont fournies aux résidents et au personnel, qui avaient des inquiétudes. Je tiens à souligner que le CCAS restera le gestionnaire de l'établissement, même après le changement de propriétaire.

7. Vie associative - Convention d'objectifs 2023-2025 entre la Ville d'Apt et le Sou des Ecoles Laïques.

Rapporteur :		M. ESPITALIER			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	30	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. ROLLAND annonce qu'il s'abstiendra du vote avec Céline RIGOUARD car ils font partie du bureau. Il révèle que l'opération de rentrée sera axée sur le sport et l'olympisme. Des sondages sont en cours pour évaluer les besoins en équipements sportifs dans les écoles, et des troussees garnies seront distribuées aux nouveaux élèves de CP et à ceux montant de niveau.					
M. GIORGETTI soulève la question de la transparence dans l'allocation des fonds publics aux associations. Il suggère que le conseil municipal pourrait bénéficier d'un compte-rendu ou d'une évaluation périodique sur la manière dont ces ressources sont utilisées.					
Mme. ARNAUD DELOY répond que chaque association présente un dossier complet lorsqu'elle demande des fonds. Elle ajoute que la demande de M. GIORGETTI pour une évaluation plus détaillée est entendue et notée.					

8. Vie associative - Attribution d'une subvention complémentaire au profit de l'association Comité d'entente des associations patriotiques du Pays d'Apt.

Rapporteur :		M. ESPITALIER			
Demandes de scrutin particulier				Sans objet	
Résultat du scrutin			Adopté.		
Pour	32	Contre	0	Abstention	
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI souligne le bon travail de l'association et note que leurs efforts					

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003058-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023

contribuent de manière significative au patrimoine et à l'histoire de la ville. Il estime que cette reconnaissance est importante à verbaliser.

9. Finances - Vote du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2022 de la Société Publique Locale (SPL) Territoire 84.et l'avenant n°4 modifiant la répartition des montants des participations de la ville.

Rapporteur :	M. SACCO				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin					Adopté.
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

10. Ressources humaines - Utilisation des véhicules de service.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier					Vote d'une motion
Résultat du scrutin					Adopté.
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					

11. Ressources humaines - Création de postes.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin					Adopté.
Pour	32	Contre		Abstention	
Teneur des discussions au cours de la séance.					
M. CARMINATI interroge sur la nature des missions associées au poste de médiation Musée. Il note que le poste semble comporter des fonctions d'accueil, mais s'interroge sur d'éventuelles spécificités additionnelles.					
Mme ARNAUD DELOY répond en indiquant que des tâches de médiation sont également intégrées au rôle, en raison du statut de musée de France de l'établissement. Cette médiation est une obligation réglementaire.					
M. MAROS fait remarquer que le poste en question c'est un remplacement plutôt qu'une nouvelle position.					
Mme ARNAUD DELOY confirme que le poste est effectivement un remplacement, la personne précédemment en poste ayant quitté le Musée.					

12. Ressources humaines - Contrat de projet au Musée.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin					Adopté.
Pour	32	Contre	0	Abstention	
Teneur des discussions au cours de la séance.					

13. Ressources humaines - Référent déontologue des élus.

Rapporteur :	Mme Véronique ARNAUD-DELOY				
Demandes de scrutin particulier					Sans objet
Résultat du scrutin					Adopté.
Pour	32	Contre	0	Abstention	0
Teneur des discussions au cours de la séance.					
Mme CELCE s'interroge sur les frais de 260 € liés à la consultation du déontologue du					

centre de gestion. Elle propose que ce dernier vienne expliquer en détail son rôle et ses domaines d'intervention.

Mme ARNAUD DELOY répond qu'elle adressera une demande au centre de gestion pour arranger cette présentation.

14. Direction générale des services - Motion relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux.

Rapporteur :		Mme Véronique ARNAUD-DELOY			
Demandes de scrutin particulier			Sans objet		
Résultat du scrutin		Adopté.			
Pour	28	Contre	2	Abstention	2
		Mme CELCE M. GIORGETTI		Mme SIAS M Maros	
Teneur des discussions au cours de la séance.					
<p>M. ROLLAND annonce que son groupe soutiendra la motion sur la protection des élus locaux, qui fait partie de l'ordre du jour. Cependant, il s'interroge au sujet de l'expression "fantassins de la République" utilisée dans le texte. Selon lui, ce terme peut réduire la perception de l'importance et du rôle des élus locaux dans la prise de décision. Il insiste sur la nécessité d'un langage précis et respectueux dans les discussions politiques.</p>					
<p>M. GEORGETTI souligne plusieurs points. Tout d'abord, il se questionne sur la pertinence pour un conseil municipal de se prononcer sur une proposition de loi, arguant que cela pourrait créer une confusion sur les rôles respectifs du conseil et du Parlement. Il est inquiet que l'adoption de cette motion puisse créer un précédent, ouvrant la porte à d'autres motions similaires à l'avenir. Bien qu'il soit en accord avec la nécessité de protéger les élus locaux, il considère comme inopportun un soutien trop explicite à une proposition de loi en particulier. Pour résoudre ces problèmes, M. GEORGETTI propose de limiter la motion aux huit premiers paragraphes, qui, selon lui, couvrent l'essentiel de la question sans créer de division ou de confusion. À défaut, il indique qu'il ne pourra pas soutenir la motion.</p>					
<p>Mme CELCE abonde dans le sens de M. GIORGETTI, ajoutant que plusieurs propositions de loi portant sur le même sujet sont actuellement en cours. Elle mentionne que la motion proposée pourrait même être intégrée à un autre texte. Dans ce contexte, elle appuie l'idée de limiter la motion aux huit premiers paragraphes pour se concentrer uniquement sur la protection des élus locaux, sans entrer dans les détails des différentes propositions de loi en question.</p>					
<p>M. MAROS exprime son scepticisme quant à l'idée que le conseil municipal se prononce sur une motion de loi spécifiquement parce qu'elle concerne les élus locaux. Il trouve cela narcissique et se demande pourquoi le conseil ne se prononce pas également sur d'autres sujets importants, comme par exemple l'écologie. M. MAROS indique qu'il s'abstiendra de voter, trouvant étrange que le conseil choisisse de se focaliser sur cette loi en particulier simplement parce qu'elle les concerne directement.</p>					
<p>M. BONNET souligne l'importance de la motion pour la protection des élus en partageant son expérience personnelle d'agression en ligne. Il met en avant que l'impact des attaques ne se limite pas à l'élu mais affecte aussi sa famille et son entourage. Pour lui, la motion est nécessaire car elle offre une protection qui va au-delà de l'individu en poste, englobant ceux qui l'entourent.</p>					
<p>M. GIORGETTI souligne qu'il est d'accord avec l'importance de protéger les élus, comme le dit M. BONNET. Cependant, il émet des réserves sur la formulation de la motion actuelle. Il propose toujours de se concentrer sur les huit premiers paragraphes pour éviter toute confusion ou ambiguïté. Il suggère que cet amendement soit mis au vote.</p>					

15. Direction des affaires générales - Décisions rapportées Rapporteur : Mme. Véronique ARNAUD-DELOY

M. ROLLAND sollicite des éclaircissements sur les diverses décisions évoquées.

Question diverse :

1. Mme RIGOUARD pose une question au sujet de la pertinence et l'efficacité de la politique d'infrastructures sportives de la ville d'Apt, notamment en ce qui concerne la rénovation du gymnase Guigou, la piscine de Viton, et d'autres projets sportifs locaux.

« La question que je porte concerne les infrastructures sportives de la ville d'Apt. Le gymnase Guigou achève sa rénovation, la piscine de Viton a eu les honneurs annuels de la presse locale et des solutions ont été trouvées pour proposer des mises à disposition de locaux aux associations sportives qui le nécessitaient. Pour autant, des questions demeurent :

La pertinence de certains projets tout d'abord : est-ce bien nécessaire de lancer un projet de rénovation de l'ancienne Maison du Département d'un montant de plusieurs centaines de milliers d'euros, avenue de Viton alors que le stade Marie Joseph Antoine quelques centaines de mètres plus loin, utilisé par plusieurs clubs et un collège ne remplit aucunement les conditions minimales de pratiques sportives en toute sécurité du fait de la vétusté des différents terrains et équipements d'athlétisme ? Devons-nous attendre un accident majeur pour s'en soucier ?

Est-ce bien nécessaire d'envisager un projet de piscine sans mener en parallèle une réflexion sur le bien-fondé pratique du projet, l'accès aux différents publics et ce en toute saison, les personnels à mobiliser, l'accueil de compétitions potentielles... ?

Était-ce enfin pertinent de laisser s'envoler les coûts de rénovation du gymnase Guigou (pour rappel, le budget est passé de 90 000 euros à près de 3 millions d'euros en 4 ans...) pour que, finalement, cela ne se traduise pas par une augmentation de son potentiel d'accueil en matière d'équipements et de créneaux horaires à disposition des clubs et associations qui le fréquentent ? N'aurait-on pu faire d'autres travaux, lancer d'autres projets, résoudre les problèmes de vétusté les plus criants avec une telle somme ?

Bref, est-ce une politique sportive bien pertinente et soucieuse des attentes des Aptésiens ? »

MME ARNAUD-DELOY précise que les travaux de rénovation de l'ancienne maison du département ne coûteront pas plus de 10 000 euros, démentant ainsi les inquiétudes sur un budget potentiellement élevé. Ces travaux permettront l'accueil des clubs sportifs comme la JSA.

En ce qui concerne la sécurité au stade Viton, MME ARNAUD DELOY assure que le lieu est régulièrement inspecté et homologué par des instances sportives fédérales. Elle rappelle que des améliorations ont déjà été apportées au stade en 2018/2019, notamment par la rénovation des vestiaires et des travaux d'accessibilité.

Quant au gymnase Guigou, elle justifie l'augmentation du budget de rénovation par la nécessité de résoudre plusieurs problèmes techniques. Elle mentionne que ces travaux vont permettre à la commune de réaliser des économies en énergie et d'offrir un meilleur confort pour les sportifs.

Enfin, sur le sujet de la piscine de Viton, MME ARNAUD DELOY indique qu'un audit a été réalisé pour évaluer les besoins et l'état de l'infrastructure. La réhabilitation de la piscine est identifiée comme une priorité, et une étude budgétaire est prévue pour 2023, visant à planifier les travaux de rénovation éventuels.

2. M. CARMINATI pose la question sur la sécurité de la ville :

« La sécurité n'a pas de couleur politique, elle est l'affaire de tous. Je rappelle que nous sommes toujours en plan Vigipirate, que les tensions au sein de la ville augmentent sensiblement depuis des mois.

Tout d'abord je regrette votre attitude envers les élus de notre groupe Apt terre d'action. En effet, nos échanges sont furtifs et succins, il est impossible d'établir un véritable échange. Il en découle une position clivante et séparatiste évidente de votre part à notre égard, c'est votre choix mais nous le déplorons.

Au sujet de la sécurité, nous souhaitons avoir votre position sur les faits graves (viol, attouchement sexuel) qui se sont déroulés cet été au sein du festival insane qui est l'événement culturel phare la municipalité, ainsi que la fusillade au quartier saint Michel, sur les réseaux de stupéfiants organisés en plein cœur du centre historique de la ville à quelques dizaines de mètres de la médiathèque et celui de st Michel dans un bâtiment abandonné (en péril).

Enfin, Depuis quelques semaines nous assistons à de nombreux cambriolages sur des maisons individuelles et entreprises de la ville d'Apt

Tous ces faits nuisent aux habitants et à l'image de la ville, évidemment vous n'êtes pas responsable de tout.

En revanche, je pense que votre rôle est d'informer, de prendre position et d'élaborer un véritable plan sur la sécurité avec plusieurs axes qui permettront d'impliquer les différentes instances et responsables.

Est-ce que vous êtes prêtes à vous engager sur un véritable plan de sécurité avec plusieurs axes et réintégrer la brigade nuit comme première mesure ? »

Mme ARNAUD DELOY en répondant aborde divers sujets relatifs à la sécurité à Apt, en réponse aux questions soulevées. Elle commence par souligner le renouvellement d'une convention de coordination signée entre la Gendarmerie Nationale, et la police municipale.

Concernant le festival Insane, Mme ARNAUD DELOY informe qu'après les drames évoqués, les organisateurs ont été convoqués. La ville appelle de ses vœux qu'une convention de sécurité soit conclue entre le festival Insane et la Gendarmerie. Cela permettrait une plus grande présence des forces de l'ordre dans l'enceinte du festival, tout en mentionnant que cela entraînerait un coût supplémentaire pour les organisateurs.

À propos des problématiques spécifiques comme les fusillades, les trafics de stupéfiants et les cambriolages, elle précise que des opérations sont coordonnées régulièrement avec la Gendarmerie Nationale. Ces interventions sont intensives et s'étendent sur différentes plages horaires, jusqu'à tard dans la nuit.

Mme ARNAUD DELOY indique qu'aucune nouvelle brigade de nuit n'est prévue à court terme, en raison des besoins de formation des nouveaux agents et des contraintes budgétaires. Cependant, elle ajoute que la ville examine la possibilité d'ajouter de nouvelles caméras de vidéosurveillance pour étendre la couverture sécuritaire, notamment dans les zones sensibles.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédérique SACCO



LE MAIRE
Méronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231107-003058-DE
Date de réception préfecture : 14/11/2023